



**PROCÈS-VERBAL**  
**du Conseil Communautaire**  
**du Jeudi 30 janvier 2025 à 18h00**  
**à la salle des fêtes de La Paillette Montjoux**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 29**

**Nombre de procurations : 6**

**Absents et excusés : 4**

**Quorum :20**

**Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; M. BRUN; L. GIRARD; M. MARTIN; F. SIMIAN;  
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;  
L. VINCENT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; F. STEINE; P. BERRARD;  
M. ROUSSET; P. MAGNAN; S. GALDEMAS; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
M. BUSSAT Christian (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)  
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)  
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)

**Étaient absents et représentés par leurs suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)  
M. JEUNE Alain (suppléant M. BARNIER Hervé)

**Étaient absents et excusés :**

M REYNAUD Philippe, M. PALLUEL Robert, M. POISSON Jean-François, TERROT Serge.

**A été désigné secrétaire de séance :** M. Eric BOUVIER

**1 - OUVERTURE DE LA SEANCE**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à P. BERRARD maire de la commune. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

P. BERRARD donne quelques nouvelles sur la vie du village :

- Mairie et salle communale : 2025 travaux mise en accessibilité avec désimperméabilisation du parvis et réaménagement de l'aire de parking;
- Phase 2 des espaces publics: de La Paillette route de Dieulefit jusqu'au panneau d'entrée de l'agglomération

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

La Présidente remercie les élus de leurs présences

**2 - ORDRE DU JOUR :**

- **Ouverture de la séance par la Présidente**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2024**
- **Délibérations :**

**Gestion des déchets**

- Demande de subvention auprès du Département de la Drôme. Travaux de réhabilitation de la Déchèterie de Bourdeaux
- Subvention-Association Triporteur- aide exceptionnelle dans le cadre d'un programme LEADER. Budget annexe Gestion des déchets - annule et remplace la délibération n°50/2024 du 4 juillet 2024

### **Urbanisme et planification**

- Convention avec le CAUE pour la mission PLUiH

### **AFGE**

- Dépôt de candidature à l'Appel à Projet du Conseil Départemental de la Drôme « Ré-tention et Infiltration de l'Eau dans les Sols Agricoles » par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.
- Contribution de la CCDB au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir du diois

### **Economie emploi**

- Approbation du programme d'accompagnement et de remobilisation vers l'emploi - AAP FSE+ CD26
- Chargé de projet emploi - annule et remplace la délibération n°72/2024 du 19 septembre 2024

### **Defi Climat**

- AMI démarches de planification climat-énergie, convention CCDB - Efficacy : suivi, évaluation et amélioration continue du PCAET

#### **- Décisions de la Présidente**

#### **- Question et informations diverses**

- Point d'actualité - commissions
- Divers

## **3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE**

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose comme secrétaire de séance.  
Arrivée de E. BOUVIER.

M. Eric BOUVIER est désigné secrétaire de séance.

## **4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/12/2024**

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 12/12/2024.  
Le procès-verbal du 12 décembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents moins 8 abstentions.

## **5- PRESENTATION AGENT PLEINE NATURE - APN**

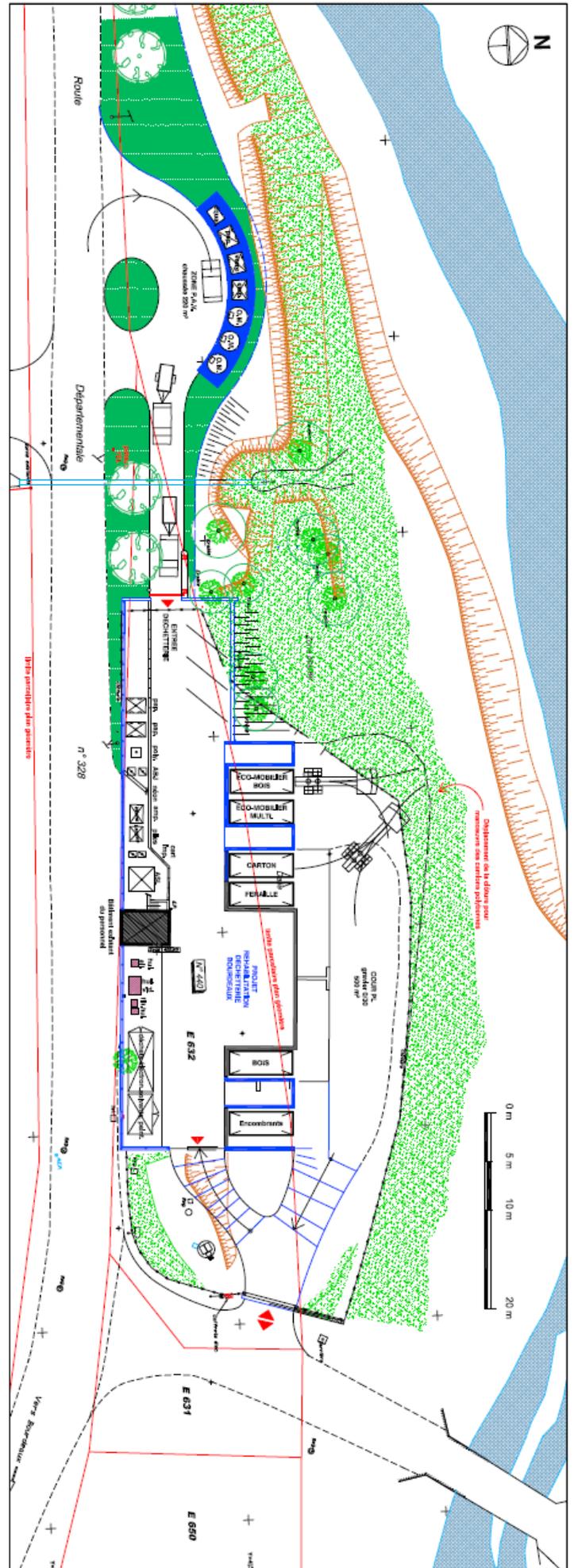
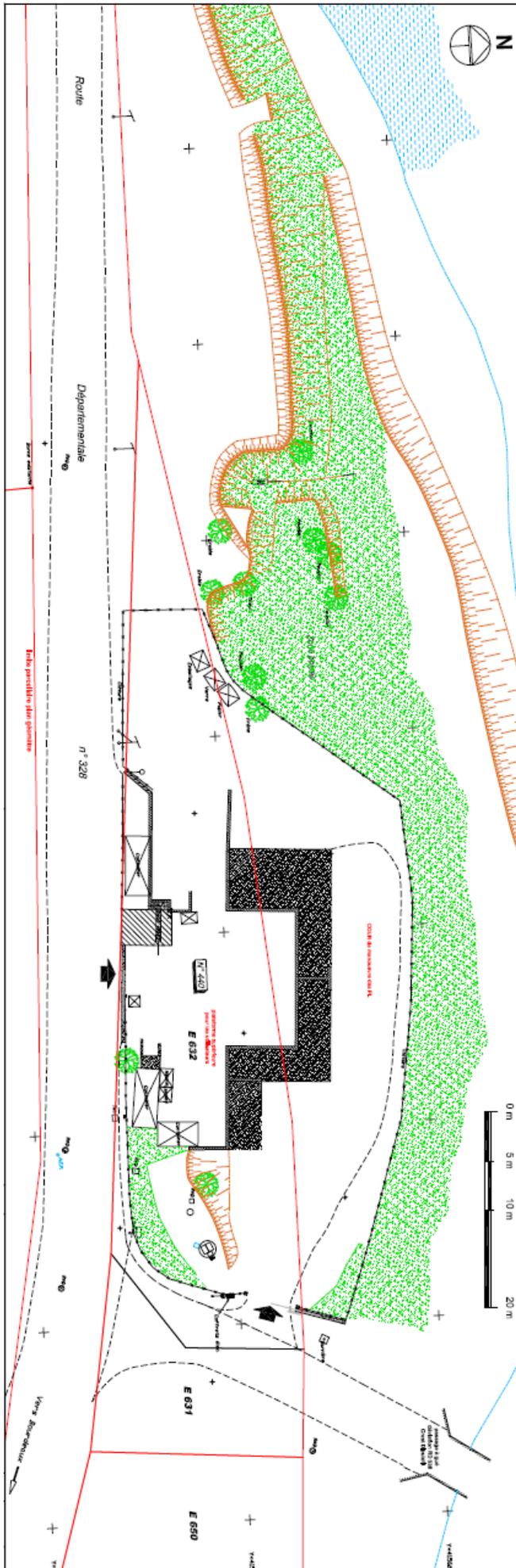
La Présidente laisse la parole à Y. QUEDRU chargé de mission pleine nature à la CCDB, arrivé le 06 janvier dernier. Il explique qu'il avait déjà effectué un stage en 2023 et il revient pour un CCD de 14 mois. L'objectif de ces 14 mois est de travailler sur le thème de l'escalade avec prise de compétence et tout ce qui peut tourner autour de ce sujet (responsabilité, entretien des sites). Egalement mise en place de l'espace Trial. Autres missions, la continuité de ce qui avait été fait au préalable, le partage de l'espace, monde pastoral et la signalétique pastorale. Il doit ainsi imaginer un schéma directeur des sports de pleine nature.

La Présidente le remercie pour sa présentation

## **6- GESTION DES DECHETS**

**Demande de subvention auprès du Département de la Drôme. Travaux de réhabilitation de la Déchèterie de Bourdeaux.**

La Présidente donne la parole au VP Thierry DIDIER, Vice-Président en charge de la commission « Travaux-Bâtiment ». Il Présente la délibération à l'aide d'un comparatif de plan existant et ébauche.



T. DIDIER demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE demande si ce projet est annexé au budget des OM ?

T. DIDIER répond que ce projet est inscrit en investissement sur le budget OM

Si plus de question il propose de passer au vote.

**Délibération n°01/2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Drôme. Travaux de réhabilitation de la Déchèterie de Bourdeaux.**

Thierry DIDIER, Vice-Président en charge de la commission « Travaux-Bâtiment » présente le projet de réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux qui va permettre une modernisation de la déchèterie et une réhabilitation du local du gardien.

Afin d'améliorer l'accessibilité de la déchèterie de Bourdeaux et la moderniser une maîtrise d'œuvre a été confié à un architecte. Cette étude a été mutualisée pour permettre aussi la création d'un point d'apport volontaire pour la commune de Bourdeaux à l'entrée du site. La commune de Bourdeaux diffère la programmation des dates des travaux pour la création de ce PAV.

Le montant des travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux s'élève à 330 150 euros HT et concerne principalement la réhabilitation du local du gardien, la mise en sécurité par la mise en place de garde-corps et afin de permettre la mise en place de benne pour trier des matériaux supplémentaires afin d'alléger la benne « encombrant ». Le volume global des déchets qui transiteront par la déchèterie de Bourdeaux reste inchangé.

**Dépenses d'investissement**

	Montants
Réhabilitation de la Déchèterie	317 000 €
Honoraires	20 605 €
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>337 605 HT€</b>

**Plan de Financement**

Département	101 281.50 €
CCDB	236 323.50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>337 605.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE** le montant de l'opération ;
- **SOLLICITE** auprès du département, l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 101 281.50€, représentant 30 % de la dépense ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

**Aide exceptionnelle à la structuration d'un Repair Café – Association Le Tri-Porteur - Budget annexe Gestion des déchets. Cette délibération annule et remplace la délibération n°50/2024 du 4 juillet.**

La Présidente donne la parole au VP « Gestion des déchets » G. LEOPOLD

Le VP G. LEOPOLD explique la délibération repassée pour être acceptable par le programme LEADER. Le montant de la subvention est toujours de 4 500€ mais cette fois en faveur d'un cyber café avec des ateliers. Le budget global Tri porteur est d'environ de 28 000€, avec une participation de 4500 € de la CCDB, 18 500€ de LEADER, 100 € de la commune de Le Poët-Laval et un autofinancement du triporteur à hauteur de 5400€.

L'essentiel du montant va servir à créer un espace pour accueillir le Repair Café (plancher, peinture, cloisons, etc). Il y aura aussi un montant pour retravailler certains éléments de leur site internet. Actuellement le repair café est proposé une fois par mois (dernier vendredi du mois). Le principe du repair café est de réparer mais aussi et surtout de former les gens pour qu'ils puissent réparer eux-mêmes. Ce sont des bénévoles qui assurent le repair café.

G. LEOPOLD demande s'il y a des questions.

P. MOSSAZ qu'en est-il des comptes du Tri porteur ?

G. LEOPOLD répond que le Triporteur a des comptes sains, l'association a revu sa politique tarifaire pour effectuer un peu plus de chiffre d'affaire. Ils sont sortis de leur déficit et l'association est dans une dynamique favorable.

P. BENOIT interpelle le maire de Le Poët-Laval concernant le trafic, avec la dangerosité de ce carrefour qui permet l'accès à cette zone. Il va falloir penser à l'aménagement de ce carrefour ?

La Présidente répond que déjà avec le projet de la déchèterie il y aura un pôle circulaire de sens unique. Une étude avait déjà été réalisée avec le Département, mais en conclusion celui-ci ne veut pas de rondpoint. L'aménagement d'un tourne à gauche serait la solution retenue par le Département.

Il propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

**Délibération n°02/2025 : Aide exceptionnelle à la structuration d'un Repair Café – Association Le Tri-Porteur -Budget annexe Gestion des déchets. Cette délibération annule et remplace la délibération n°50/2024 du 4 juillet.**

Gaël LEOPOLD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique que l'association le Tri-Porteur a sollicité la CCDB pour une subvention exceptionnelle et que celle-ci a souhaité revoir son activité plus globalement en développant un projet de structuration d'un Repair Café pour développer des ateliers solidaires de réparation.

Face aux enjeux de surconsommation, le Repair Café propose une réponse innovante et écoresponsable, alliant réparation d'objets et lien social dans une démarche d'économie circulaire accessible à tous.

L'ambition du projet porté par l'association Le Tri porteur ambition est double :

- offrir une solution pratique pour réparer les objets du quotidien (électroménager, vêtements, jouets)
- sensibiliser aux enjeux écologiques. Dans cet espace dédié, les participants apprendront avec les bénévoles à diagnostiquer et à réparer eux-mêmes leurs objets.

Le projet favorise des solutions low tech et économiques, utilisant matériaux recyclés et pièces détachées récupérées pour réduire notre empreinte carbone. Son format itinérant dans les villages de la CCDB le rend accessible à tous.

Au-delà de la réparation, c'est un espace convivial d'échanges et d'apprentissage, où des bénévoles qualifiés partagent leur savoir-faire, créant ainsi un véritable esprit de communauté intergénérationnel.

Ce projet s'inscrit dans une vision de société durable et solidaire, proposant des solutions simples qui nécessitent l'engagement de tous les acteurs locaux et européens pour faire du Repair Café un modèle de transformation sociale, économique et écologique.

Ce soutien forfaitaire à hauteur de 4 500 € intervient en cofinancement au fond FEADER -programme LEADER GAL Drôme entre Rhône et Montagnes.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant forfaitaire de 4 500 euros à l'association Le Tri-porteur afin de contribuer à la réalisation des objectifs tels que présentés dans la présente délibération.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget annexe – Gestion des déchets ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

Point actualité :

Site Végèterie : Il traiterait en même temps les bio déchets et les déchets verts du territoire. Le groupe de travail est lancé, il s'est réuni le 09 décembre dernier. Une deuxième date est prévue dans quelques semaines. L'idée est de rester sur les conclusions du BE les Alchimistes. La question se pose sur le dimensionnement du projet par rapport au gisement existant c'est en cours de réflexion.

Equipe Pôle gestion des déchets CCDB: Retour de F. MOCQUARD, a repris ses fonctions à mi-temps thérapeutique. Sommes très content de son retour parmi l'équipe et lui est aussi très content de son retour dans le service.

Déchèterie de Dieulefit : Mise en place de nouvelles bennes de différents volumes pour accueillir REP -La Responsabilité Elargie du Producteur pour le secteur du bâtiment : pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) : laine de roche, de verre, plâtre, menuiserie vitrée, multi bois

## 7 - URBANISME - PLANIFICATION

La Présidente prend la parole, elle explique qu'il a été demandé au CAUE d'accompagner la CCDB pour l'élaboration et la relecture du CdesC cahier des charges du PLUi et effectuer des rencontres avec les élus afin qu'ils puissent prendre conscience des contraintes et réglementations de ce PLUi.

Elle demande s'il y a des questions

M-A. BARBE félicite de cette convention mais il demande ce qu'il advient de la DSP pour les crèches sachant qu'il y a des enjeux financiers et de résultat importants, avec du personnel à gérer ? Un BE aurait été légitime dans ce cas précis?

La Présidente répond qu'à ce jour la DSP est en cours et laisse la parole au DGS, D. GRANGE. Il explique que la procédure est extrêmement lourde. Une délibération en juin dernier a été prise sur un rapport concernant l'état du service et l'opportunité de relancer une DSP. La procédure a commencé à partir de ce moment-là, l'appel d'offre a été lancée dès juillet. Un certain nombre de candidat a été relancé pour qu'ils fassent une proposition d'offre. Et il est trop tard pour faire appel à un bureau d'étude. La DSP choisit sera de 3 ans et 4 mois au lieu de 5 ans et basique en terme de services. Afin de se donner le temps pour une réflexion d'organisation, de diagnostic de gestion etc sur la politique des crèches

La Présidente rappelle qu'il avait été demandé la représentation de 2 élus par communes pour la commission PLUiH. Elle laisse la parole à C. HARMEGNIES cheffe de pôle en charge de l'urbanisme. C. HARMEGNIES explique que la première rencontre permettra de prendre conscience, comment intégrer le paysage dans un document d'urbanisme car c'est ce qui va rythmer tout le long ce travail Dans un deuxième temps ce sera d'associer les PPA - des Personnes Publiques Associées pour élaborer le CdesC.

J. GLAYSE quel sera le montant de cette convention et est-il inscrit au budget ?

C. HARMEGNIES répond que c'est inscrit au budget 2025. Il s'agit d'un forfait de 8 jours maximum pour un montant total de 2453 € et utilisable partiellement ou en totalité.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Approbation de convention d'adhésion CAUE pour l'aide à l'élaboration d'un PLUiH**

#### **Délibération n°03/2025 : Approbation de convention d'adhésion CAUE pour l'aide à l'élaboration d'un PLUiH**

Fabienne SIMIAN, Présidente, en charge de la Commission "PLUiH", explique que la Communauté de Communes souhaite s'entourer du CAUE afin de finaliser l'élaboration du cahier des charges du PLUiH. A ce titre, il est notamment prévu de réaliser une première rencontre avec les Personnes Publiques Associées afin d'identifier les attendus du PLUiH et de sécuriser ainsi la démarche d'ensemble avant le lancement du marché public, et un temps d'échange entre élus sur le traitement de la composante paysagère.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE** la convention entre le CAUE 26 et la CCDB pour l'aide à l'élaboration d'un PLUiH ;
- **APPROUVE** le versement au CAUE des prestations réalisées et la signature de tout document utile afférant à cette décision.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

F. SIMIAN remercie l'assemblée

## 8 - AFGE

### **Dépôt de candidature à l'Appel à Projet du Conseil Départemental de la Drôme « Rétention et Infiltration de l'Eau dans les Sols Agricoles » par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux**

La Présidente explique la délibération, en l'absence d'A. JEUNE, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace »

Elle demande s'il y a des questions

M. BRUN demande comment sont sélectionnées les 3 fermes sur la base du volontariat ? au sujet du choix des agriculteurs concernant l'opération du PAT relative à l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique.

C. HARMEGNIES indique qu'au départ il s'agissait du volontariat puis il a fallu sonder plusieurs agriculteurs puisqu'il y a une thématique sur la rétention de l'eau dans les sols.

Le CdesC du Département stipule qu'il faut que cela soit expérimenté sur une zone cohérente avec des agriculteurs qui sont uniquement sur cette zone pour qu'on puisse observer à long terme que les effets peuvent avoir d'avoir travaillé sur cette zone spécifiquement.

Plusieurs zones ont été soumises à la commission agriculture. Et la zone où il y avait le plus d'agriculteurs intéressés et cohérente c'est sur la commune de Bourdeaux. Un travail avec 3 agriculteurs sur la phase préparatoire, en espérant être retenue par le Conseil Départemental. Ce qui permettrait d'aller jusqu'au taux maximum d'aide publique sur cette opération. Puisqu'elle est déjà financée par le FEADER et l'Etat via le PAT.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°04/2025 : Dépôt de candidature à l'Appel à Projet du Conseil Départemental de la Drôme « Rétention et Infiltration de l'Eau dans les Sols Agricoles » par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux**

En l'absence d'Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace Madame la Présidente Fabienne SIMIAN présente cette délibération, elle rappelle que dans le cadre du 1er projet alimentaire territorial (Juin 2021 – Juin 2024), la Communauté de Communes avait accompagné 3 fermes dans l'adaptation de leurs pratiques agricoles face au changement climatique.

La Communauté de Communes ayant été labélisée PAT de niveau 2 en octobre 2024, elle va pouvoir mettre en œuvre le plan d'action établi pour la période 2025-2029.

Elle va notamment poursuivre son engagement autour de l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique, en permettant à 3 nouvelles fermes de bénéficier d'un accompagnement individualisé sur une phase de diagnostics menés autour d'une triple approche agroenvironnementale :

- **La microbiologie du sol** : *la santé des sols, le rôle d'un sol vivant sur sa capacité de rétention en eau, la qualité du sol vecteur de qualité nutritionnelle des aliments...*
- **La biodiversité** : *Accueil et mise en place d'aménagements pour favoriser les auxiliaires de cultures*
- **L'agroforesterie** : *Rôle de l'arbre et des couverts végétaux en inter-rangs et capacité de rétention et fonction d'épuration des sols pour préserver l'infiltration et la qualité des eaux*

Ainsi, il est proposé que la Communauté de Communes, par ses compétences Agriculture et Gestion de l'espace, assure le portage et l'animation de l'action pour une durée de 1 an (temporalité fixée par l'AAP du Département) à compter de la notification de l'avis favorable des services du Conseil Départemental de la Drôme.

Pour ce faire, la CCDB sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de l'Appel à Projet « Rétention et Infiltration de l'eau dans les sols agricoles ».

Cette demande comprend un descriptif contextuel et technique du projet, son organisation, les moyens techniques et financiers associés.

Considérant, la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique dite « loi climat et résilience » qui a introduit la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) dans le code rural et de la pêche maritime (art.L.1) et le code de santé publique (art.L.3231-1)

Considérant, la délibération 58/2024 du conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant sur le dépôt de la candidature PAT de niveau 2 et le portage de l'animation par la CCDB,  
Considérant les enjeux et le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial labélisé Niveau 2 en octobre 2024,

Considérant l'aide financière octroyée par la DRAAF et le FEADER pour l'ensemble du Projet Alimentaire Territorial,

Considérant Fabienne SIMIAN présidente de la Communauté de Communes Dieulefit et de fait présidente de l'instance exécutive de la gouvernance Projet Alimentaire Territorial de niveau 2,

Considérant le plan de financement prévisionnel déposé pour la mise en œuvre de cette action, pour la période 2025-2026 :

Plan de Financement prévisionnel : Action "Accompagnement à l'adaptation des pratiques agricoles face au Changement Climatique"				
Dépenses facturées	Montant TTC	Recettes	Taux	Montant
Réalisation de diagnostics autour d'une triple approche agroenvironnementale sur 3 nouvelles fermes volontaires*	42 850,00 €	Conseil Départemental de la Drôme	17,88%	7 660,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 850,00 €</b>	ETAT - DRAAF	27,76%	11 895,00 €
<i>* Un Marché Public à Procédure Adaptée est en cours jusqu'au 31/01/2025, le montant présenté fait référence aux résultats des consultations effectuées dans le cadre de la candidature PAT de niveau 2</i>		FEADER - Mesure T01	34,36%	14 724,36 €
		<b>TOTAL d'aides publiques</b>	<b>80,00%</b>	<b>34 280,00 €</b>
		Autofinancement CCDB	20,00%	8 570,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 850,00 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté en réponse à l'appel à projet « Rétenion et Infiltration de l'Eau dans les Sols Agricoles », du Conseil Départemental de la Drôme ;
- VALIDE la réponse à l'appel à projet et l'octroi de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à cette décision.

#### Contribution de la CCDB au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir du Diois.

La Présidente explique la délibération, en l'absence d'A. JEUNE, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace » et rappelle l'historique

#### 1) Rappel du contexte de l'accompagnement des éleveurs du Bassin de Montélimar vers des solutions alternatives d'abattage

Lors de l'élaboration du Plan Pastoral Territorial pour la période 2017-2023, plusieurs éleveurs du Bassin de Montélimar avaient fait part des contraintes liées à l'abattage des animaux de ferme du fait de la saturation de l'abattoir du Diois, de la distance et des temps incompressibles de transport d'animaux vivants à l'abattoir. Depuis le 9 mars 2017, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar Agglomération ont accompagné les éleveurs de leurs territoires respectifs vers la création d'outils d'abattage mobile et l'optimisation du transport collectif.

Une première phase d'étude menée entre 2018 et 2019 avait permis de sonder l'ensemble des éleveurs du territoire sur leurs contraintes et besoins. Une seconde phase d'étude avait porté sur l'accompagnement de groupes d'éleveurs vers des solutions alternatives d'abattage (placettes, transport collectif, abattage par caisson mobile, camion abattoir...), puis le choix s'est recentré vers un abattage des animaux par caisson mobile et par espèce avec un tonnage prévisionnel estimé à 120T à court terme.

#### 2) Etat d'avancement et suspension du projet d'abattage par caisson mobile

Suite à la troisième phase d'étude portant sur la finalisation du scénario d'abattage par caisson mobile, la rédaction d'un avant-projet, et de plans normés, pour la réalisation des caissons et d'une unité fixe de mise en carcasse, de nouvelles contraintes énoncées par la DGAL en septembre dernier remettent en question l'ensemble du projet étudié.

Malgré les évolutions positives de la réglementation sanitaire européenne autorisant l'abattage par caisson mobile en routine des petits ruminants, la DGAL interdit pour l'instant de donner un agrément aux caissons mobiles rattachés à une unité fixe de mise en carcasses sans bouverie. Cela supposerait alors de réviser tout le prévisionnel technico-économique du projet du fait de la demande de réalisation d'un abattoir complet.

Au regard de la demande de la DGAL d'autoriser les agréments pour les caissons mobiles rattachés uniquement à un abattoir fixe complet, il apparaît pour les deux intercommunalités partenaires de suspendre le projet tel qu'il a été mené jusqu'à présent. En effet, plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- La pertinence de réaliser un nouvel abattoir complet sans ouvrir la réflexion aux autres intercommunalités voisines,
- La déstabilisation d'outils structurants existants comme l'abattoir de Die.

A noter que l'abattoir du diois, après une montée progressive de ses tonnages atteignant jusqu'à 538T en 2020, a observé une baisse de 17% de ses volumes sur la période 2020-2023, pour atteindre les 447T.

Par conséquent, le retrait potentiel de plus de 120T, pour les seuls territoires de la CAMA et de la CCDB ramènerait l'abattoir du Diois à des volumes abattus inférieurs à 420T, seuil critique pour l'équilibre économique de l'outil.

- L'évolution de la consommation de viande auprès des consommateurs...

### **3) Sollicitation de la CCD pour le financement d'un programme d'amélioration des conditions d'accueil des animaux et du personnel de l'abattoir, et un accompagnement autour de la filière viande**

Lors d'une rencontre avec les intercommunalités de la Drôme, les services du Département et de la CC du Diois, le 15 novembre dernier, sur la filière viande locale et les équipements structurants, il a été fait mention de la nécessité de réaliser un programme d'amélioration des conditions d'accueil des animaux et du personnel de l'abattoir, et d'envisager les perspectives pour l'ensemble de la filière viande du département et du maintien des outils structurants.

Par ailleurs, la CCD interroge les intercommunalités sur la proposition de porter conjointement une mission d'accompagnement portant sur l'organisation et les flux au sein de la filière viande, les besoins vis-à-vis de l'abattoir ou d'autres outils, d'anticiper et d'accompagner les évolutions, de soutenir la valorisation et la commercialisation locale de la viande.

Or, il apparaît, au regard des différents Projets Alimentaires Territoriaux déployés sur le département de la Drôme et de la nécessité de mieux structurer ces filières locales de qualité. A ce titre, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a fait le choix dans son PAT2 de porter une action en faveur de la structuration des filières, et notamment de la filière viande.

De plus, compte tenu de la demande de la DGAL concernant les abattages par caisson mobile, il n'est pas à exclure de renégocier la possibilité d'une expérimentation sur le sujet. Ainsi, la Communauté de Communes souhaite que l'accompagnement sollicité par la CC du Diois permette aux décideurs locaux, éleveurs du Bassin de Montélimar et des territoires voisins, qui le désirent de poursuivre leurs réflexions auprès de l'abattoir du Diois afin d'expérimenter à terme un abattage par caisson mobile et de valoriser les évolutions techniques favorables au bien-être animal et à la valorisation économique de produits de qualité issus de filières locales structurantes et innovantes.

La Présidente donne la parole à C. HARMEGNIES. Elle présente un tableau des investissements prévisionnels pour l'abattoir du Diois.

Puis elle explique que ce programme est nécessaire au maintien de l'activité de l'abattoir et fait suite à une inspection de la Force d'Intervention Nationale des Abattoirs en 2022. Dans cette optique, la CC du Diois sollicite les financeurs publics, dont les intercommunalités pour le financement de ce programme permettant ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant HT	TAUX %
TRAVAUX	627 217,60 €	ETAT	93 769,90 €	12,8 %
MAITRISE D'ŒUVRE	84 674,38 €	REGION	70 512,20 €	9,6 %
CONTROLE SECURITE + TECHNIQUE + DIVERS DIAGNOSTICS	21 840,20 €	DEPARTEMENT	70 512,20 €	9,6 %
		INTERCOMMUNALITES	58 698,57 €	8 %
		AUTOFINANCEMENT CCD	440 239,31 €	60 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>733 732,18 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>733 732,18 €</b>	

- L'extension et l'amélioration des espaces dédiés au personnel : locaux sociaux (22m²), vestiaires et sanitaires (31m²), bureaux pour la DDPP et pour l'exploitant (23m²)
- L'amélioration des espaces dédiés aux animaux : prolongation de l'auvent sur le secteur de déchargement et de stabulation, reprise des logettes en fonction des besoins de stabulation des différentes espèces. Cela facilitera et sécurisera les manipulations et déchargements, et améliorera le bien-être animal,
- L'amélioration sanitaire du bâtiment existant (lave bottes, ventilation et local ante mortem)
- Le déplacement et la reconstruction du bâtiment « sud » accueillant la fumière, la chambre froide saisis et déchets, et un stockage des cuirs,
- La reprise de la circulation et des stationnements pour faciliter et décongestionner lors des pointes d'abattage, et des barrières de contentions en périphérie de la cour.

La Présidente demande s'il y a des questions

M-A. BARBE souligne qu'à plusieurs reprises il avait demandé d'arrêter de voter des aides pour des études pour cet abattoir mobile car cela allait déstabiliser l'abattoir de Die, d'autant plus que cet abattoir mobile ne peut pas fonctionner sur notre territoire il n'y a pas assez de tonnages. Ce qui est navrant aujourd'hui c'est que cette somme de 6 000€ il faut la sortir alors que si nous avons arrêté de suite ces études la somme serait déjà engagée. Surtout que depuis 4 ans il y a eu des exploitants à la retraite etc.

La Présidente rappelle que c'était à l'époque une demande des éleveurs et agriculteurs. Toutes ces études ne sont pas perdues pour la simple raison que lors de la réflexion avec l'abattoir de Die, cette filière viande doit être considérée. Et les pouvoirs publics ont essayé de trouver une solution.

Elle laisse la parole à C. HARMEGNIES. Quand il a été demandé une prise de participation, il y a 7 ans les communautés de communes n'avaient pas donné suite puisque l'abattoir du Diois avait trouvé des financements

Elle présente les chiffres en spécifiant que les volumes d'abattage avaient revus tout au long de l'avancement pour éviter de déstabiliser l'existant

## 1) Tableau financier des études portant sur l'abattage alternatif entre 2017 et 2024

Phases	Dépenses	Recettes	Autofinancement
Phase 1 : Etude d'opportunité portant sur l'optimisation des outils d'abattage et des services associés	24 750 €	19 800 €	4 950 € CAMA : 2475 € CCDB : 2475 €
Phase 2 : Accompagnement des éleveurs vers la création d'outils collectifs de transport d'animaux et l'abattage mobile à la ferme	23 400 €	18 720 €	4 680 € CAMA : 2340 € CCDB : 2340 €
Phase 3 : Accompagnement du collectif Bassin de Montélimar vers l'élaboration de l'avant-projet d'abattage mobile à la ferme	59 318 €	47 454,40 €	11 863,60 € CAMA : 5931,80 € CCDB : 5931,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 468 €</b>	<b>85 974,40 €</b>	<b>21 493,60 €</b>

Elle précise qu'au travers du PAT aujourd'hui se pose la question de comment peut-on considérer la filière viande sur notre territoire. Et avec plusieurs intercommunalités on est à vouloir porter un accompagnement sur la filière viande afin de savoir si l'abattoir de DIE peut être adaptable à pouvoir accueillir des caissons mobiles

C. MOULIN demande les coûts de ces études sur les caissons mobiles ?

C. HARMEGNIES informe que cela coûte 0.15cts par habitants sur 7 ans égal à 107 000€ avec des aides publiques à hauteur de 80%. Ce qui fait en réel 1700€ par an et pour 7 ans pour la CCDB.

M. BRUN se félicite de la prise en compte de la vision globale de la filière viande à l'échelle de plusieurs territoires et que les éleveurs de la commune de Bourdeaux seront concernés par ce sujet.

La Présidente propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

### **Délibération n°05/2025 : Contribution de la CCDB au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir du diois.**

En l'absence d'Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace. Madame la Présidente Fabienne SIMIAN présente cette délibération, elle rappelle les récentes conclusions du projet d'accompagnement des éleveurs du Bassin de Montélimar portant sur l'abattage par caisson mobile.

Elle poursuit en indiquant que la Communauté des Communes du Diois a convoqué en novembre dernier les intercommunalités drômoises, dont les éleveurs sont les principaux utilisateurs de l'abattoir afin de solliciter de leur part une contribution au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir du diois.

#### **Considérant que :**

- L'abattoir ne cesse de s'adapter aux exigences réglementaires et sociétales, pour apporter une réponse qualitative aux besoins de la filière viande territoriale,
- Suite à une inspection de la Force d'Intervention Nationale des Abattoirs en 2022, la Communauté des Communes du Diois a décidé d'entreprendre un programme - d'amélioration des conditions d'accueil des animaux et du personnel de l'abattoir,
- Ce programme d'amélioration est nécessaire au maintien de l'activité de l'abattoir,
- Les éleveurs de la CCDB contribuent à 11,2% du tonnage, l'abattoir du diois,

**Considérant** le montant total des investissements prévisionnels à hauteur de 733 732,18€ HT et que l'ensemble des charges incombent à l'heure actuelle à la CC du Diois, depuis la reprise de la compétence en 2005 par la CC du Diois,

**Considérant que** la Communauté des Communes du Diois envisage de mobiliser 60% d'autofinancement soit 440 239,31€, permettant ainsi de conserver les taux de redevance actuels et l'équilibre financier de la SARL sans impacter les éleveurs utilisateurs,

**Considérant que** la mobilisation des cofinancements publics est nécessaire et que l'Etat, la Région et le Département ont été sollicités pour un montant total de 234 794,30€,

**Considérant que** pour conserver l'équilibre financier de ce programme d'amélioration, la CC du Diois sollicite le soutien des intercommunalités à hauteur de 58 698,57€ (soit 8% du montant) selon une répartition par tonnage comme suit :

EPCI (hors CC du Diois)	Tonnages carcasses extérieures traitées en 2023	Part en %	Montant de la contribution sollicitée
CC Val de Drôme	155,9	55,6	32 636,40 €
Montélimar Agglo	55,8	19,9	11 681,01 €
CC Dieulefit Bourdeaux	31,3	11,2	6 574,24 €
CC Crestois Pays de Saillans	16,2	5,8	3 404,52 €
CC Royans Vercors	12,6	4,5	2 641,44 €
CC Baronnies Drôme Provençales	4,2	1,5	880,48 €
Autres	4,3	1,5	880,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>280,3T</b>	<b>100 %</b>	<b>58 698,57 €</b>

**Considérant** une suspension du projet d'abattage par caisson mobile tel qu'il a été étudié et porté exclusivement par la CCDB et Montélimar Agglomération, et la sollicitation de la CCD de porter conjointement une étude/mission d'accompagnement portant sur l'organisation et les flux au sein de la filière viande, les besoins vis-à-vis de l'abattoir ou d'autres outils,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux de permettre aux décideurs locaux, éleveurs du Bassin de Montélimar et des territoires voisins, qui le désirent, de poursuivre leurs réflexions auprès de l'abattoir du Diois afin d'expérimenter à terme un abattage par caisson mobile et de valoriser les évolutions techniques favorables au bien-être animal et à la valorisation économique de produits de qualité issus de filières locales structurantes et innovantes.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE** la contribution de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir du Diois ;
- **APPROUVE** le portage conjoint d'une mission d'accompagnement avec la Communauté des Communes du Diois portant sur la filière viande et les besoins vis-à-vis de l'abattoir ou d'autres outils, sous réserve que les éléments énoncés ci-dessus soient pris en compte dans le projet d'accompagnement ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN remercie l'assemblée

## 9 -DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Présidente donne la parole à M. EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique »

**Candidature à l'AAP FSE+ « Favoriser l'inclusion active » porté par le Département de la Drôme en tant qu'organisme intermédiaire**

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions et propose de passer au vote

P. BENOIT demande si ces 0.8 ETP sont là pour maintenir une chargée de mission qui est là actuellement ?

M. EBERHARD répond que c'est actuellement ce que fait M. FERNANDEZ. Par rapport à l'organisation des petits déjeuners de l'emploi, la rencontre des personnes privées d'emploi et la rencontre d'entreprise.

P. BENOIT souligne qu'il est dommage que des sujets aussi importants ne soient pas abordés lors des commissions développement économique. Et il navrant de faire déplacer des élus pour voter des subventions d'aides aux entreprises et parler à chaque fois des parcelles de ZA de Boulagne ... Là se sont des projets stratégiques qui ne sont même pas abordés !

M. EBERHARD souligne que le refus du projet O2R a été su pendant les vacances de décembre. Et avec E. JUNGO nous avons essayé de trouver un autre financement pour le pacte des solidarités.

C. MOULIN indique qu'un mail pour informer aurait été apprécié par les membres de la commission. Au lieu de le découvrir dans la note de synthèse.  
Il a demandé à E. JUNGO d'envoyer un mail il y a plus d'une semaine...

P. MOSSAZ remarque un peu plus général, il y a des commissions économiques et bien souvent les membres se trouvent devant le fait accompli. Aucune réflexion ou retour d'expérience ne peuvent nourrir ces commissions puisque les sujets importants ne sont pas abordés. Dans le cadre de cette embauche pour suivre des embauches sur des personnes privées d'emplois de longue durée, c'est une démarche sur 40 personnes (20 femmes et 20 hommes) et si cela doit fonctionner, c'est impossible de suivre rien que par le fait d'accompagner des personnes sur le savoir-être, savoir-faire, la transmission. L'alternant semble être la meilleure solution. L'agent à ce poste doit avoir une forte expérience en la matière dont les domaines RH, la privation d'emploi pour pouvoir diagnostiquer les pertinences et la volonté des personnes auxquelles il aura à côtoyer.

M. EBERHARD souligne que l'agent sera là pour lever les freins de l'emploi et de diriger les personnes vers les entreprises. Il y aura des cas plus ou moins compliqués.

P. MOSSAZ évoque l'idée de consolider en premier lieu l'emploi sur le territoire, en diagnostiquant les entreprises qui sont fragilisées. De là les aider indirectement par des intervenants dont c'est le travail (chambres consulaires). L'importance est de sauvegarder protéger et pérenniser l'emploi existant sur le territoire. Il souhaite doubler le budget de 30 000€ à 60 000€

M. EBERHARD souligne qu'une convention triennale est déjà en cours avec les chambres consulaires pour le soutien la formation dans les entreprises

L. GIRARD informe que suite à l'AG d'Interstices très enthousiasme positif et plein d'espoir. L'agent qui sera embauché travaillera avec un groupe très costaud (environ 80 adhérents). Les membres du bureau sont très expérimentés avec des expériences professionnels multiples dont RH.

S. GALDEMAS relie le passage : « de relier les briques d'accompagnement assurées par de nombreux acteurs et les opportunités du territoire, permet d'aller vers des parcours sans coutures et donc plus opérants. ». Il souhaite savoir quels moyens seront mis en place pour mesurer les résultats, ça c'est une dépense de 100 000€ d'argent public? Combien de personnes auront trouvé des emplois ?

J. GLAYSE indique une faute de frappe qui a son importance c'est certainement sans coupure.

M. EBERHARD a demandé à M. FERNANDEZ d'effectuer un bilan sur ces 15 mois de ce qui a été fait (les entreprises rencontrées, la coordination des petits déjeuners de l'emploi, la diffusion des offres d'emplois, le renforcement des liens avec des partenaires de l'insertion socio professionnel, sur la coordination et réflexion collective de la levée des freins, l'accompagnement des demandeurs d'emplois pour améliorer leurs adéquations avec les entreprises locales

P. BENOIT, pas de stratégies définies en commission éco pour répondre aux interrogations des élus, on passe d'un dispositif à un autre sans rien savoir au préalable. Et pourtant les élus sont tous d'accord pour cette cause, mais le ratio 40 personnes pour une dépense de 100 000€ d'argent public c'est incompréhensible sans explication détaillée en commission économique. Remarque aussi que tout est construit dans l'urgence alors que ce sujet est compliqué  
La Présidente souligne qu'il y a un appel à projet effectué par le département qu'il est dans la continuité de la lignée fixée

C. MOULIN précise que c'est un fond social européen et le département est uniquement le relais de cet appel à projet.

P. MOSSAZ il y a un sujet concomitant, en 2022, 5 élus ont déposé un recours au TA pour une annulation de délibération. Compte tenu des délais du TA et dans un souci d'apaisement et compte tenu que ce projet c'est annulé de lui-même du fait de la décision du département. Nous avons donc renoncé à poursuivre ce recours.

La Présidente en aurait parlé dans les points divers en fin de conseil communautaire.

M. EBERHARD propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

**Délibération n°06/2025 : Candidature à l'AAP FSE+ « Favoriser l'inclusion active » porté par le Département de la Drôme en tant qu'organisme intermédiaire**

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » présente cette délibération. Le Département de la Drôme fait le constat d'une baisse significative du taux de chômage sur la période 2018-2021. Cette baisse constatée reste cependant inférieure à celle constatée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est aussi inéquitable sur le territoire.

La reprise économique ne semble donc pas en Drôme profiter à l'ensemble des demandeurs d'emploi et la levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi se confirme comme étant un enjeu majeur de l'insertion. Beaucoup d'entreprises du territoire sont en difficultés de recrutement, il s'agit donc d'un contexte favorable à la promotion et la valorisation des publics en insertion les plus éloignés de l'emploi : leur accès à l'emploi est un enjeu actuel majeur.

En tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire d'une enveloppe déléguée FSE+ par l'État pour la période

2022-2027 dans le cadre de la priorité 1 du programme national FSE+ 2021-2027 « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi », et conformément aux objectifs du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2023-2028, le Département de la Drôme a lancé le 21 octobre un appel à projets dont l'objectif est de favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et de favoriser l'employabilité des publics très éloignés de l'emploi par la remobilisation et la levée des différents freins identifiés.

Engagée dans une stratégie pour l'emploi et le projet TZCLD, la CCDB a été lauréate en 2023 d'un AAP du Pacte des Solidarités qui lui a permis d'engager un travail de fond notamment sur les champs du repérage, de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, de la levée des freins et du maillage des acteurs sur son territoire.

Le projet proposé en réponse à l'AAP FSE+ « Favoriser l'inclusion active » porté par le Département de la Drôme en tant qu'organisme intermédiaire, vise à poursuivre et amplifier l'action initiée sur le territoire de la CCDB.

Les finalités de ce projet sont tout d'abord la captation et la remobilisation des personnes éloignées de l'emploi, qui constituent les premières marches, souvent manquantes sur des territoires ruraux diffus, permettant d'envisager la mobilisation de dispositifs sociaux, de levée des freins, d'accompagnement socioprofessionnel, de formation... Ce travail d'accompagnement de proximité, permettant de créer une relation de confiance et de relier les briques d'accompagnement assurées par de nombreux acteurs et les opportunités du territoire, permet d'aller vers des parcours sans coupures et donc plus opérants.

Il s'agit d'actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social, qui passera également par la valorisation des compétences des personnes accompagnées et les incitera à mobiliser les opportunités de mise à l'emploi pendant le parcours d'accompagnement. Le projet vise aussi la mise en place d'actions de levée des freins en complémentarité de l'offre existante pour une meilleure mobilisation de l'offre de droit commun.

La mission emploi de la CCDB est également aujourd'hui identifiée des acteurs économiques du territoire, avec qui elle travaille en coopération, et est ainsi légitime pour conduire des actions de médiation vers l'emploi et d'accompagnement de l'évolution des conditions et pratiques de recrutement.

Le projet déposé a également pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée, publics qui constituaient un quart des personnes engagées dans les actions conduites dans le cadre de l'AAP Pacte des Solidarités.

Il porte sur le financement d'un poste de chargé(e) de mission emploi à 0,8 ETP du 16 janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Année 2 - 2026		Total	
Dépenses de personnel	34 881,10 €	71,43%	36 381,66 €	71,43%	71 262,76 €	71,43%
Coûts restants	13 952,44 €	28,57%	14 552,66 €	28,57%	28 505,10 €	28,57%
Total des dépenses	48 833,54 €	100,00%	50 934,32 €	100,00%	99 767,86 €	100,00%
Financement européen sollicité	19 533,41 €	40,00%	20 373,73 €	40,00%	39 907,14 €	40,00%
Autofinancement	29 300,13 €	60,00%	30 560,59 €	60,00%	59 860,72 €	60,00%
Total des ressources	48 833,54 €	100,00%	50 934,32 €	100,00%	99 767,86 €	100,00%

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (5 abstentions):**

- **APPROUVE** le dépôt de candidature de la Communauté de Communes à l'AAP FSE+ CD26 « Favoriser l'inclusion active » ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

**Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi – AAP FSE+ CD26 – Contrat de Projet – Annule et Remplace la délibération 72/2024**

La Présidente présente la délibération. Elle demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

**Délibération n°07/2025 : Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi – AAP FSE+ CD26 – Contrat de Projet – Annule et Remplace la délibération 72/2024**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire avait délibéré le 19 septembre 2024 pour la création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission emploi dans le cadre du projet déposé à l'AMI DREETS O2R qui n'a finalement pas été retenu.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : « Vers l'Emploi : un projet d'accompagnement et de remobilisation sur le territoire de Dieulefit-Bourdeaux » en réponse à l'AAP FSE+ CD26 « Favoriser l'inclusion active ». Cette délibération annule et remplace la délibération 72/2024.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission emploi, à temps non complet (28/35ème), relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet sus nommé.

Cet emploi est créé pour une durée correspondant à celle de l'AAP FSE+ « Favoriser l'inclusion active » porté par le Département de la Drôme, soit jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Mise en œuvre des actions de repérage, de remobilisation, d'accompagnement et de travail partenarial prévues au projet en réponse à l'AAP FSE+ CD26 « Favoriser l'inclusion active » ;

- Contribution au déploiement de la stratégie emploi de la CCDB.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> Classe.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions):**

- **APPROUVE** la création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission emploi, de catégorie B, pour une durée correspondant à celle de l'AAP FSE+ « Favoriser l'inclusion active » porté par le Département de la Drôme, soit jusqu'au 31 décembre 2026, en contrat de projet, à temps non

complet (28/35ème), ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;  
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 ;  
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Point d'actualité :

- ZA de Boulagne : Vente des terrains : les grands lots sont en compromis et il restera donc 2 lots à la vente .

P. MOSSAZ les pénalités sont-elles appliquées suite à l'annulation de vente ?

M. EBERHARD le notaire fait appliquer les pénalités.

M. EBERHARD remercie l'assemblée

## 10 -DEFI CLIMAT

La Présidente prend la parole à la place de G. MORÉNAS-MORIN Vice-Présidente de la commission « Défi Climat » absente ce soir.

**Convention AMI démarches de planification climat-énergie, convention CCDB - EFFICACITY : suivi, évaluation et amélioration continue du PCAET.**

La Présidente présente la délibération. Elle demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

**Délibération n°08/2025 : AMI démarches de planification climat-énergie, convention CCDB - EFFICACITY : suivi, évaluation et amélioration continue du PCAET.**

Suite à la délibération n°88/2024 approuvant la candidature de la CCDB à l'AMI sur les démarches de planification climat-énergie lancée par la FNCCR et Efficacity et autorisant la Présidente à signer cette candidature.

Suite à la sélection de la candidature de la CCDB par Efficacity.

Suite à la mise au point du programme de travail entre la CCDB et Efficacity, repris dans la convention annexée à la présente délibération, dont les axes sont :

- ÉTAPE 1 : Production du bilan à mi-parcours du PCAET,
- ÉTAPE 2 : Mise en débat et actualisation des objectifs opérationnels et du plan d'actions,
- ÉTAPE 3 : Structuration du dispositif de suivi-évaluation-pilotage.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à signer la convention de partenariat de recherche et développement portant sur le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue du PCAET dont le budget total est de 105 720 € TTC.

Sous condition du plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

- CCDB : 65 240 € TTC
- Efficacity : 40 480 € TTC

Recettes part CCDB :

- Fonds propres CCDB : 10 000 € TTC
- Territoire d'Énergie Drôme : 20 000 € TTC
- Banque des Territoires : 35 240 € TTC

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention):**

- **APPROUVE** le programme de travail et le plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces utiles à cette décision, sous réserve d'obtention des cofinancements indiqués dans cette délibération ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025.

F. SIMIAN remercie l'assemblée

## 11 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

**Décision 29-2024 : Signature d'une commande de travaux avec APAVE pour la Maison de la**

## Céramique

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** d'une part la nécessité de réaliser des travaux d'agrandissement des bureaux du service formation de la Maison de la Céramique Parc de la Baume Rue des Reymonds 26220 DIEULEFIT, et d'autre part que ces travaux affectant un mur porteur nécessitent un avis technique de solidité et une attestation réglementaire accès handicapés, après lancement de consultation et analyse :

La Présidente, **CONSIDÉRANT** qu'une seule offre a été faite sur deux entreprises consultées, et que celle-ci est jugée économiquement raisonnable compte-tenu des travaux à réaliser, celle-ci a été retenue comme l'offre la mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer la commande de travaux auprès de l'entreprise APAVE, pour montant de **2 350,00 € HT soit 2 820,00 € TTC**, conformément à son devis du 29 novembre 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

### **Décision 30-2024 : Signature avec Topocad pour matériels informatiques et accessoires**

**VU** les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de compléter le parc de matériel informatique de la collectivité à l'occasion de l'arrivée d'un nouvel agent,

Après lancement de consultation et analyse, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP,

**DÉCIDE** de signer la commande de matériel informatique et accessoires à la société TOPOCAD pour montant de 1 578 € HT soit 1 893,60 € TTC,

**DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

### **Décision 01-2025: Virement de crédits n°1/2024 – Budget principal**

La Présidente,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-10-6,

**VU** la délibération n°25/2024 en date du 11 avril 2024 de vote du budget primitif 2024 du budget principal, donnant délégation de pouvoir à Madame La Présidente pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 358 844 euros.
- Section d'investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 231 297 euros.

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision, sur le budget principal, est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	358 844 euros
--------------------------------------	---------------

Dépenses imprévus en investissement	231 297 euros
-------------------------------------	---------------

**Considérant** qu'il convient de faire un virement de crédits, sur l'exercice 2024 du Budget principal, pour alimenter le chapitre 014 « Atténuations de produits » afin de pouvoir mandater le FPIC 2024.

- ✓ **DÉCIDE** de procéder au virement de crédits suivant :
- ✓ Virement de crédits n°1 - Décision budgétaire modificative n°1 - Exercice 2024 - Budget principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6283-011 : Frais nettoyage des locaux (Fonctionnement)	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général (Fonctionnement)</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7392221-014 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom. (Fonctionnement)	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 014 : Atténuations des produits (Fonctionnement)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virements de crédits est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	354 644 euros
Dépenses imprévus en investissement	231 297 euros

## 12 - POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

La Présidente laisse la parole aux VP

### **Commission « Agriculture-Forêt-Gestion de l'espace »**

A. JEUNE absent:

### **Commission « Tourisme Patrimoine »**

E. BOUVIER informe :

Destination Drôme Provençales: Convention d'objectif votée dernièrement avec les deux réserves préconisées par la CCDB. La DDP a refusé cette délibération. Et suite au CA de la DDP il a été décidé de donner une année blanche pour réfléchir sur la pertinence de rester ou pas avec la DDP. Cette réflexion s'effectuera aussi avec l'OT. Année blanche suggère qu'aucune action ne sera menée avec eux, aucun salon. Il faut savoir que sur 400 adhérents à l'OT, 11 adhérents sont abonnés à DDP.

OT : AGE mardi 28 janvier pour les démissions successives des membres du bureau  
Le trésorier a pris la présidence du 1 janvier à la date de l'AGE. Suite à cette AGE un nouveau bureau est en train de se constituer.

### **Commission « Enfance-Jeunesse »**

N. SYLVESTRE informe :

Portail famille : en cours de mise en place avec des formations pour les agents

ALSH FSP : F. OUDOT a annoncé qu'elle voguait vers une autre profession. L'adjointe S. BORGERD reprendra la direction à la fin de sa formation pour cette fonction. Un recrutement sera effectué pour le poste de direction adjoint

ALSH Bourdeaux : les mercredis ont ouvert en 2023 avec 13 enfants aujourd'hui, il y a 7 enfants inscrits pour les mercredis.

Les bilans de fréquentations pour les centres de loisirs seront transmis pour chaque commune, ils sont faits mais n'a pas eu le temps de les transmettre.

#### **Commission « Culture-Solidarités »**

F. CHAPUS informe :

Subventions associations : les demandes de subventions sont bouclées. 25 demandes ont été reçues et seront examinées par la prochaine commission

Fleurs de l'Age : projet d'exposition à destination des seniors. Portraits sous formes de Rolls up photos. Radio là participa par des conversations à domicile 10 personnes interviewées. Première exposition à Dieulefit, puis Bourdeaux et La Bégude-de-Mazenc. Enfin cette exposition présente sous forme de valisette numérique, qui sera itinérantes jusqu'à fin 2025.

Chargée de mission : départ d'A. GANDOLPHE qui a souhaité aller vers d'autres horizons. Les candidatures pour ce poste sont en cours.

#### **Commission « Travaux-Bâtiments »**

T. DIDIER informe :

Crèche de La Bégude-de Mazenc : problème d'étanchéité de la toiture sur la partie ancienne ; Problème avec la chaudière présence d'un corps étranger qui a abîmé la vis sans fin ;

Le Quai : Problème récurrent avec la chaudière. Le mainteneur a pris contact avec le constructeur mais à ce jour pas de retour de diagnostic ;

Réseau chaleur de Dieulefit : Problème de compteurs

Service technique : L'agent F. GRILLET quitte la CCDB. Recrutement en cours

#### **Commission « Information Communication »**

M. MARTIN informe : Commission s'est tenue lundi 27 janvier :

Bulletin communautaire : Acté, le bulletin de l'hiver sera distribué début janvier car décembre période charnière. Remercie les agents pour leurs réactivités sur la relecture.

Panneau Pocket : 3 années d'utilisation, avec 828 abonnés avec 174 avec favoris CCDB. Bonne évolution. Il a été décidé de continuer à faire campagne, pour promouvoir ce réseau d'information

### **13 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

F. SIMIAN donne quelques informations:

Archiviste et Agent de prévention : les tableaux seront envoyés aux secrétariat de la mairie

Les lignes téléphoniques de la CCDB : mise à jour sur matériel et site

ADS : Dépôts en moyenne de dossiers en urbanisme par semaine en mairie et sur l'ensemble du territoire:

- 4,42 permis de construire -PC
- 11,75 déclaration préalable DP
- 1 certificat d'urbanisme Cu

Ces chiffres permettront de réfléchir sur le poste d'instructeur.

SCoT :Point d'information. La Présidente demande aux 2 membres de la presse de ne pas divulguer ce document de travail interne au Scot.

Présentation : « La détermination de l'armature territoriale » Cf du diaporama en annexe.

**Les prochains Conseils se tiendront les jeudis :**  
**06 mars à BOURDEAUX**  
**10 avril à ROCHE SAINT – SECRET\_BECONNE**

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur présence.

**La Séance est levée à 20h05.**

Fait à Dieulefit, le 19 février 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Eric BOUVIER

La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.